



Cour suprême du Canada



Cahier  
d'activités  
pour les jeunes



**Photographies**

Philippe Landreville, photographe  
Bibliothèque et Archives Canada

JU5-24/2016F-PDF  
978-0-660-06965-4

Cour suprême du Canada, 2019

Bonjour! Je m'appelle Amicus. Je te souhaite la bienvenue à la Cour suprême du Canada. Je vais te guider tout au long de ces pages remplies d'activités divertissantes, qui te feront découvrir le rôle de la Cour suprême du Canada dans le système judiciaire de notre pays.

Je suis très fier d'avoir été choisi pour représenter le plus haut tribunal du pays. Le hibou représente bien la Cour parce qu'il symbolise la sagesse et l'apprentissage. De plus, le hibou est un animal qui vit au Canada.



La Cour suprême du Canada se trouve au sommet du système judiciaire canadien. Elle est donc le plus haut tribunal du Canada, le tribunal de dernier recours. Autrement dit, les décisions de la Cour sont finales. Les affaires qui y sont jugées portent sur des questions importantes pour le public ou sur le plan du droit.

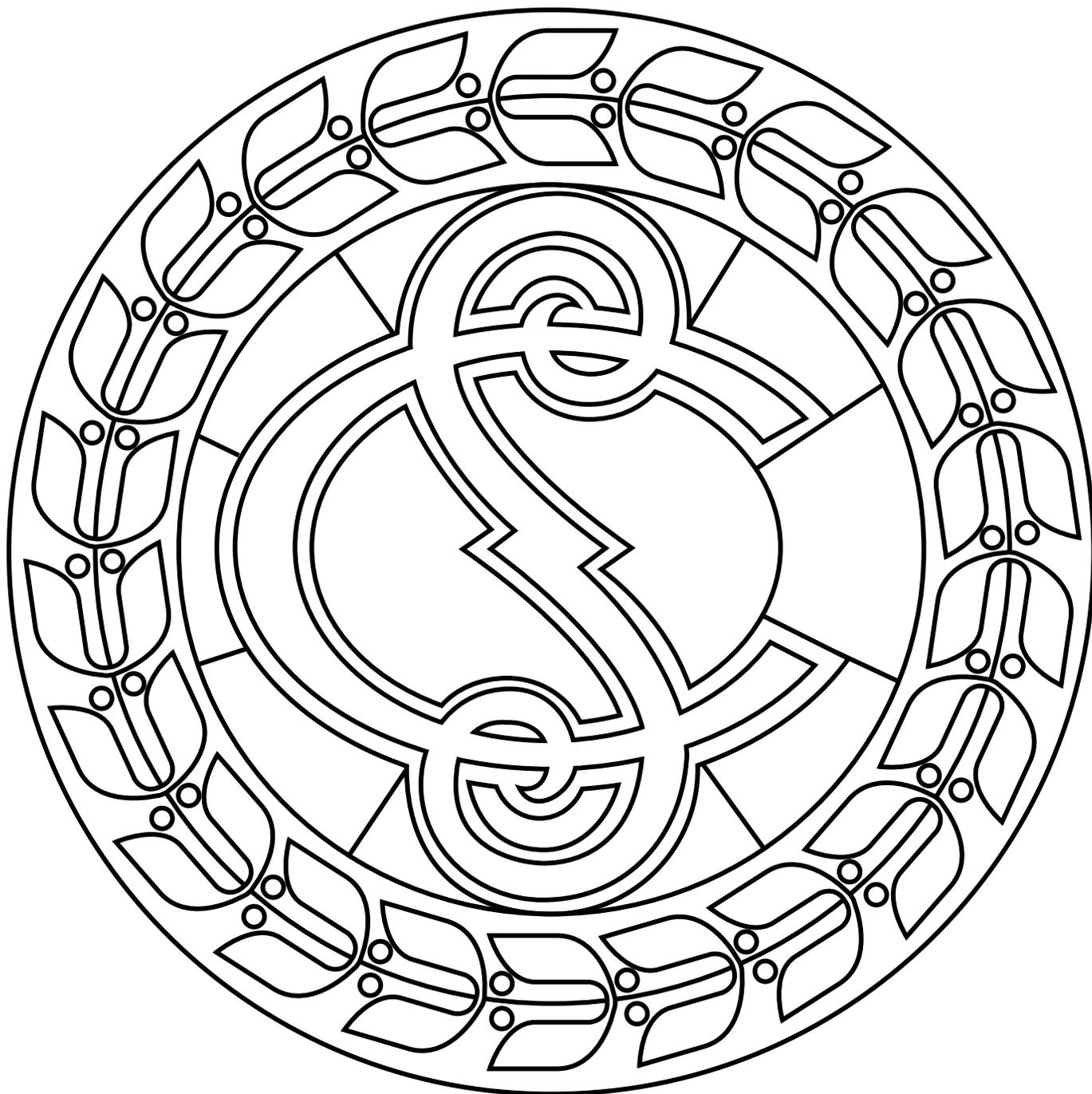
Il est temps maintenant de mettre tes connaissances à l'épreuve et d'apprendre des choses très intéressantes sur la plus haute cour du Canada.





## Colorie l'emblème officiel de la Cour suprême du Canada!

*Le monogramme de la Cour suprême est incrusté au centre du dallage en marbre du hall d'honneur. Composé des lettres S et C entourées d'une guirlande de feuilles, le monogramme est l'oeuvre de Ernest Cormier, l'architecte qui a conçu l'édifice.*





# Joue les détectives : trouve les mots et utilise les lettres restantes pour découvrir l'expression cachée.

P	I	N	T	I	M	E	L	E	P	D	P	E	L	C
R	E	U	N	E	S	H	A	E	R	R	C	S	O	E
O	L	A	A	G	U	T	S	A	E	N	T	N	T	C
V	A	D	L	O	T	U	P	C	E	N	S	R	T	N
I	R	A	E	T	A	E	E	I	A	T	I	B	A	E
N	E	N	P	C	A	D	D	N	I	U	N	A	W	D
C	D	A	P	U	E	U	E	T	E	G	U	J	A	U
I	E	C	A	N	A	V	U	C	O	R	M	I	E	R
A	F	I	T	A	R	T	S	I	N	I	M	D	A	P
L	L	A	P	E	I	E	N	N	O	R	U	O	C	S
E	U	P	T	O	E	C	I	T	S	U	J	C	A	I
N	E	N	N	A	V	O	C	A	T	F	U	E	N	R
L	I	N	J	U	R	I	D	I	C	T	I	O	N	U
A	E	M	E	R	P	U	S	I	O	V	N	E	R	J
L	D	A	C	R	I	M	I	N	E	L	I	V	I	C

ADMINISTRATIF  
APPEL  
APPELANT  
AUDIENCE  
AVOCAT  
CANADA  
CAUSE

CIVIL  
CONSTITUTIONNEL  
CORMIER  
COURONNE  
CRIMINEL  
DRAPEAU  
FÉDÉRALE

INTERVENANTS  
INTIMÉ  
JUGE  
JURIDICTION  
JURISPRUDENCE  
JUSTICE  
NEUF

OTTAWA  
PRÉCÉDENT  
PROVINCIALE  
RENOVI  
SUPRÊME  
TOGE



Expression cachée :

\_\_\_\_\_



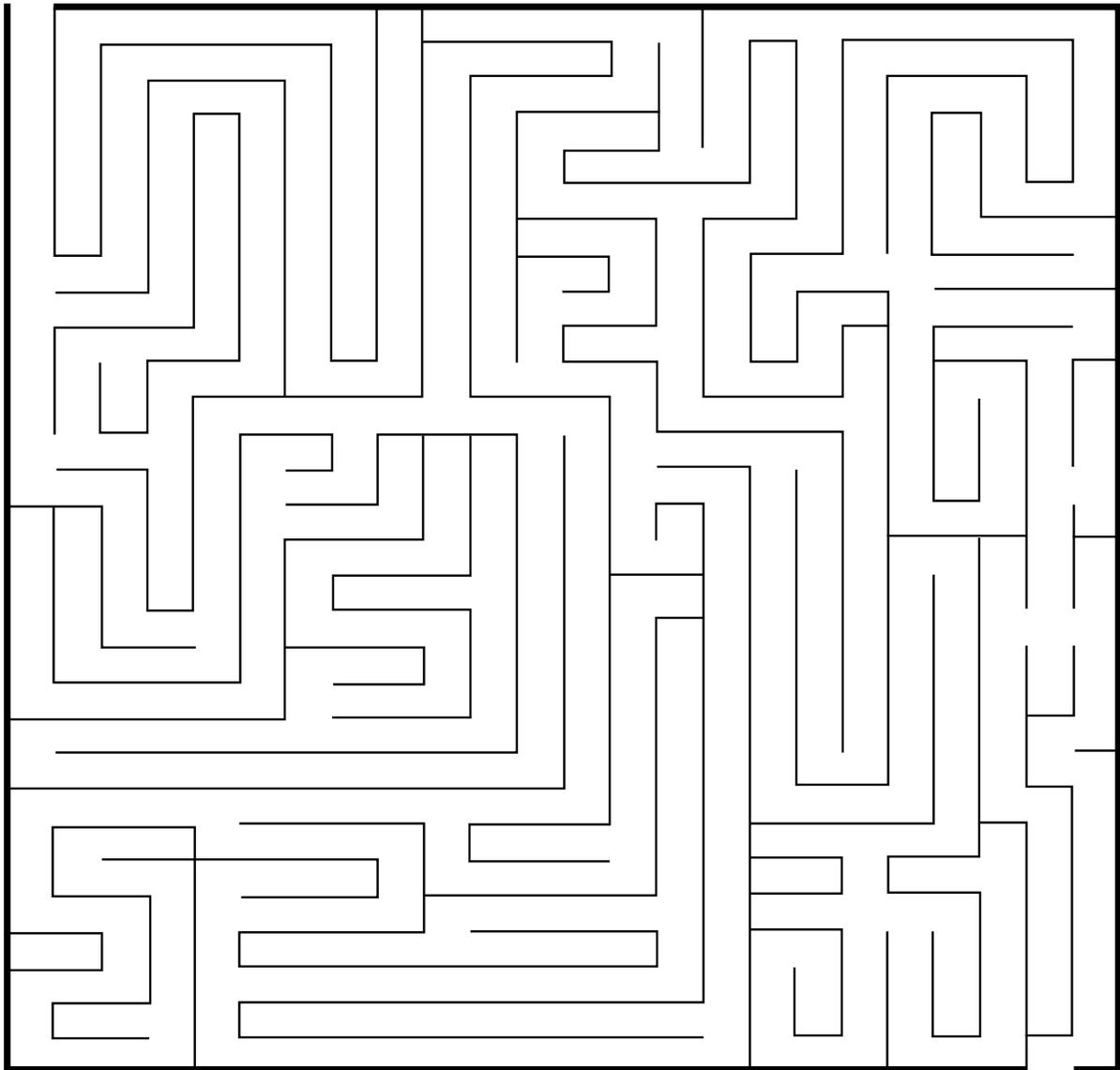


# J'ai perdu mon chemin!

Peux-tu m'aider à me rendre à la salle d'audience?



Départ



Arrivée





## Vrai ou faux?

Encerle la bonne réponse. Pour apprendre d'autres faits intéressants, consulte le corrigé à la fin du cahier.



1. Le drapeau canadien qui flotte à l'est de la Cour suprême du Canada est hissé chaque jour.

VRAI

FAUX

2. Les statues représentant la « Justice » et la « Vérité » ont été retrouvées sous un stationnement.

VRAI

FAUX

3. Les juges de la Cour suprême du Canada sont nommés à vie.

VRAI

FAUX

4. La très honorable Beverley McLachlin est la première femme de l'histoire canadienne à occuper le poste de juge en chef du Canada.

VRAI

FAUX

5. La Cour suprême du Canada a toujours été composée de neuf juges.

VRAI

FAUX

6. Les membres du public ont le droit d'assister aux audiences de la Cour suprême du Canada.

VRAI

FAUX

7. Lors des audiences de la Cour suprême du Canada, des interprètes traduisent tout ce qui se dit dans une des deux langues officielles du pays.

VRAI

FAUX





# Que font-ils?

Trouve le rôle de chaque personne.

**A** Personne qui plaide une cause devant la Cour.

**B** Personne qui accompagne les visiteurs dans l'édifice de la Cour suprême du Canada et explique le rôle de celle-ci.

**C** Personne qui n'est pas directement partie en cause, mais qui est autorisée à présenter un point de vue différent à la Cour.

**D** Personne qui rend une décision dans une affaire.

**E** Personne qui conteste un appel.

**F** Personne qui traduit ce qui est dit dans la salle d'audience.

**G** Personne qui assiste un juge dans l'exécution de ses tâches et qui prend des notes à l'audience.

**H** Partie qui appelle de la décision d'un tribunal inférieur.

1

Juge

2

Avocat

3

Interprète

4

Appelant

5

Guide

6

Auxiliaire juridique

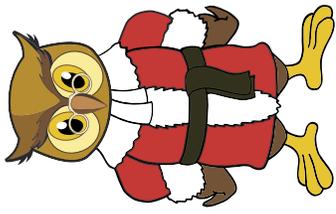
7

Intervenant

8

Intimé





**Aide-moi** à découvrir ce qui se trouve ci-dessous en reliant les points!

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35





# Remplis la grille de mots croisés à l'aide des indices ci-dessous.

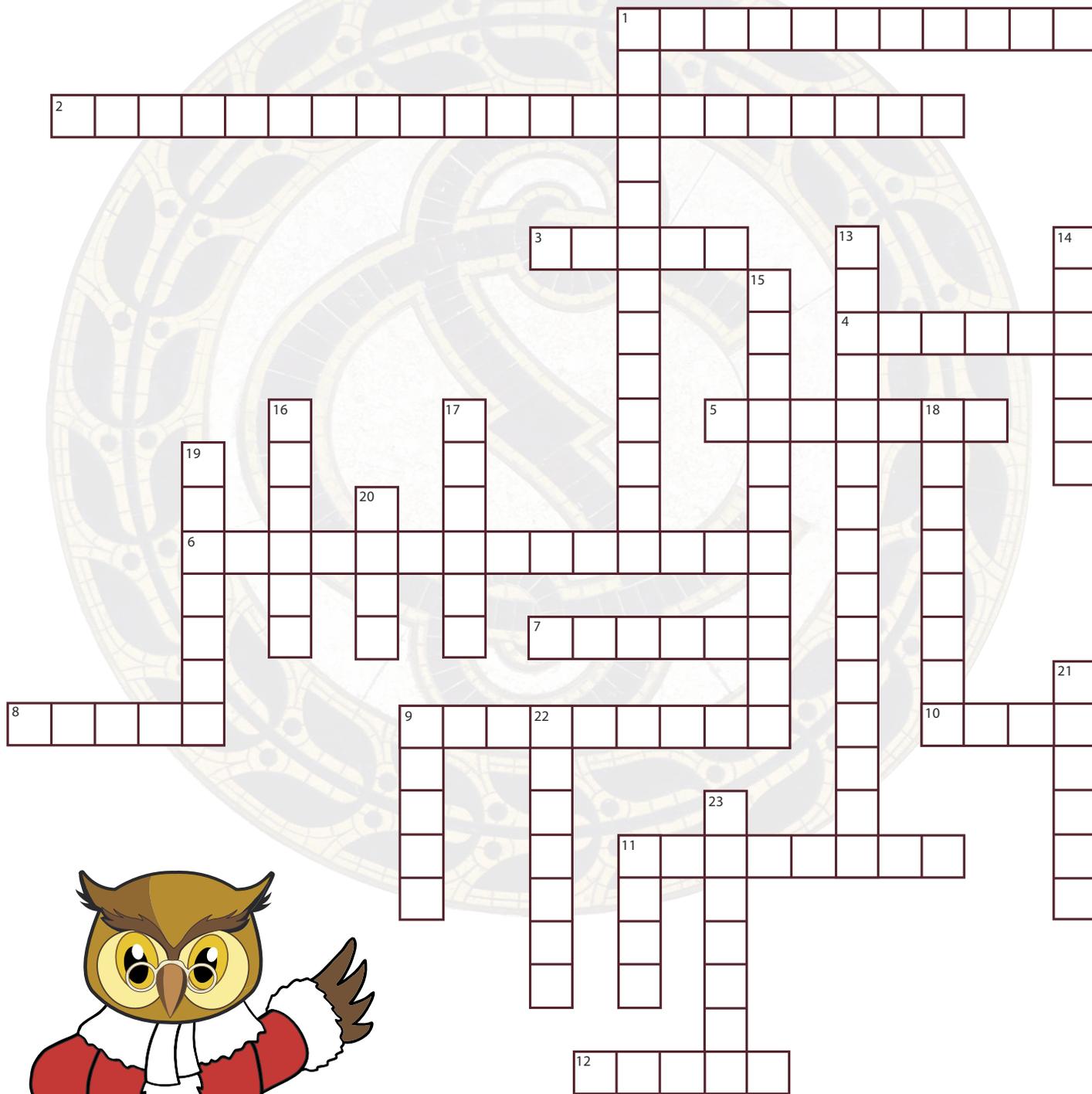
## Horizontalement

1. Le pouvoir légal, accordé à une cour, de trancher des questions dans une matière ou une région donnée.
2. Personnes qui aident les juges en effectuant des recherches et en prenant des notes durant les procédures. (2 mots)
3. Procédure utilisée par une partie pour demander à un tribunal supérieur de revoir la décision rendue par le tribunal inférieur.
4. Personne qui agit au nom d'une autre pour l'aider à régler des questions de droit.
5. Gouvernement responsable de l'ensemble du Canada.
6. Lieu où se déroulent les procès et autres procédures. (2 mots)
7. Pays où nous vivons.
8. Couleur principale de la toge d'apparat des juges de la Cour suprême du Canada.
9. Décision antérieure d'un tribunal qui sert de guide pour juger des affaires entendues par la suite, ou un synonyme pour « avant ».
10. Vêtement porté par les juges et les avocats.
11. Bijou en forme de cercle et orné de pierres précieuses que porte un roi ou une reine. Ce terme est aussi utilisé en droit pour désigner le chef de l'État.
12. Personnes nommées pour entendre et juger des affaires au sein d'une cour de justice.

## Verticalement

1. L'ensemble des décisions de justice.
9. Vieux mot français signifiant « cadet » et qui est utilisé pour distinguer les huit autres juges de la Cour par rapport au juge en chef.
11. Nombre minimum de juges qui doivent entendre un appel; on dit aussi « quorum ».
13. Ce qui est hissé sur le mât du côté est de l'édifice, quand les juges de la Cour suprême siègent. (2 mots)
14. Nom donné à celui qui conteste un appel.
15. Groupe d'intérêt, association ou procureur général qui obtient la permission de présenter un point de vue différent à la Cour dans une affaire donnée.
16. Les audiences de la Cour suprême du Canada sont ouvertes au \_\_\_\_\_.
17. Le nom de la ville où se trouve la Cour suprême du Canada.
18. Nom donné à celui qui fait appel d'une décision dont il est insatisfait.
19. Mot qui signifie équité, impartialité, ou nom français d'une des statues devant l'édifice de la Cour suprême du Canada.
20. Nombre total des juges à la Cour suprême du Canada.
21. Procédure par laquelle le gouverneur en conseil pose des questions importantes à la Cour suprême du Canada.
22. Architecte réputé de Montréal qui a conçu l'édifice de la Cour suprême.
23. Adjectif qui désigne le plus haut tribunal du Canada.

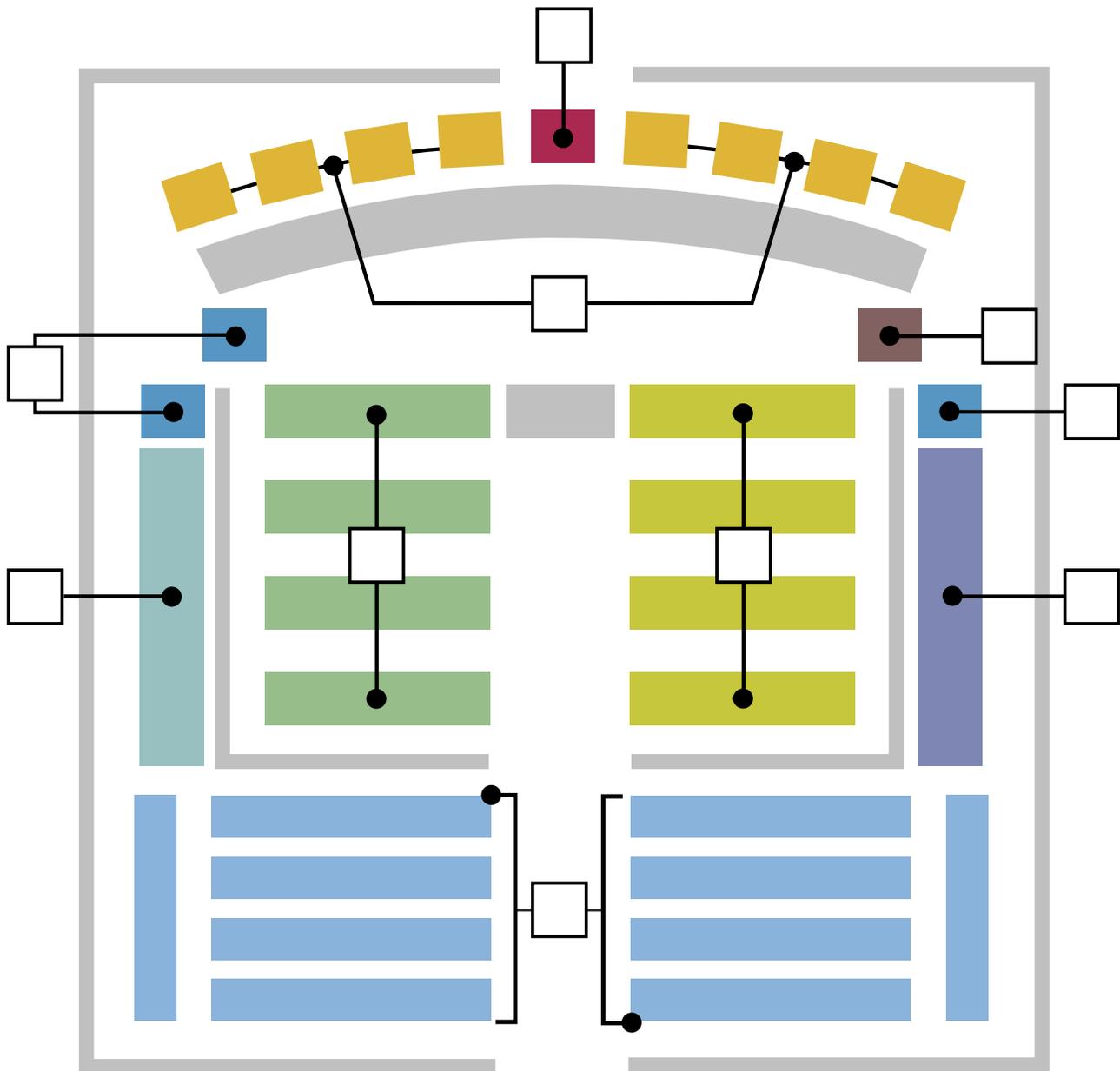






# Quelqu'un a effacé les noms sur la page

et je ne sais plus où ces gens doivent s'asseoir dans la salle d'audience. Peux-tu m'aider?



1. AVOCATS DES APPELANTS
2. AVOCATS DES INTIMÉS
3. AGENT DU GREFFE
4. HUISSIER-AUDIENCIER
5. HUISSIERS-AUDIENCIERS

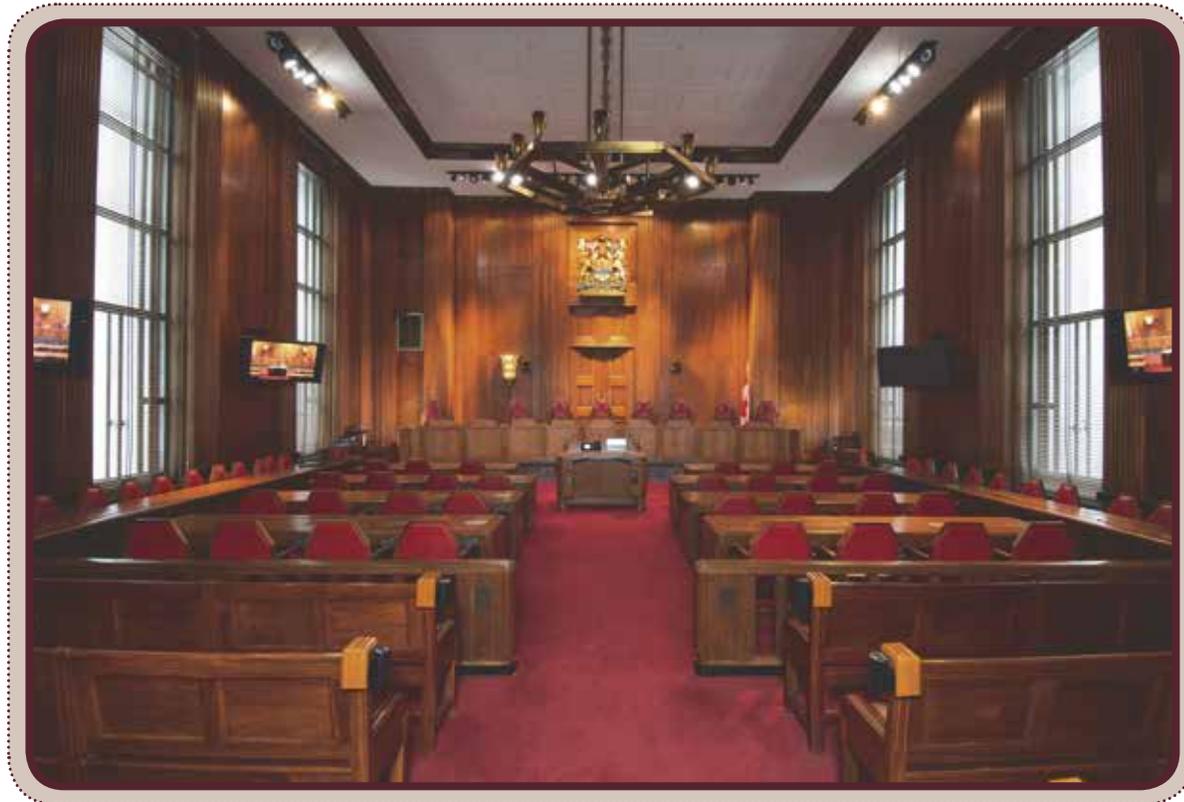
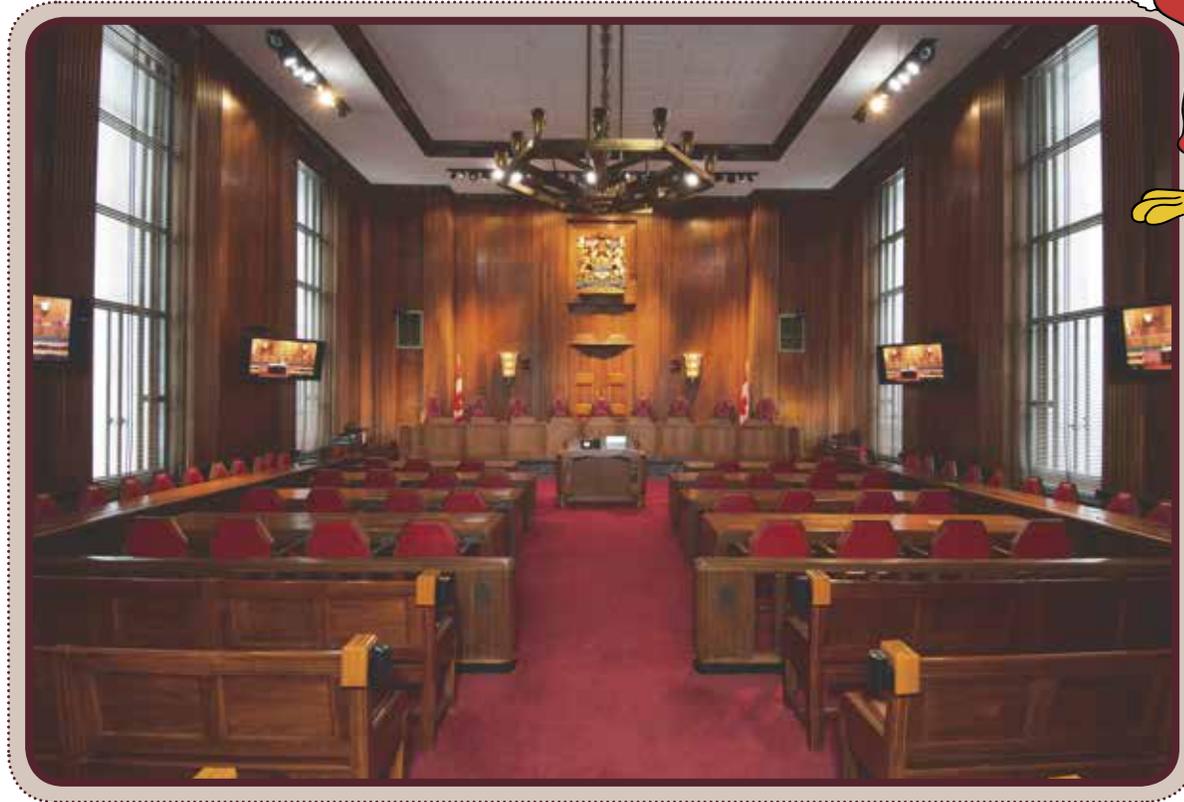
6. JUGE EN CHEF
7. PUBLIC
8. MÉDIAS
9. AUXILIAIRES JURIDIQUES
10. JUGES PUÎNÉS





# Ces images se ressemblent,

mais en réalité il y a **sept différences** entre elles. Peux-tu les découvrir?





## Sais-tu de quoi il s'agit?

Vérifie tes connaissances et consulte le corrigé pour en savoir plus.



- Combien de juges siègent à la Cour suprême du Canada?
  - 3
  - 15
  - 9
- Qui fut la première femme nommée juge à la Cour suprême du Canada?
  - Beverley McLachlin
  - Claire L'Heureux-Dubé
  - Bertha Wilson
- Combien de demandes d'autorisation d'appel la Cour reçoit-elle chaque année?
  - De 150 à 225
  - De 500 à 600
  - De 1200 à 1300
- Quelle est la couleur de la toge portée par les juges aux audiences?
  - Noire
  - Rouge
  - Bleue
- La jurisprudence est :
  - L'ensemble des décisions de justice
  - Le nom du banc des juges
  - Le nom de famille de l'architecte de l'édifice de la Cour suprême
- Qui sont les personnes qui, sans être directement parties en cause, sont autorisées à présenter leur point de vue à la Cour?
  - Les auxiliaires juridiques
  - Les journalistes
  - Les intervenants
- Quand la pierre angulaire de l'édifice actuel de la Cour suprême du Canada a-t-elle été posée?
  - Le 20 mai 1875
  - Le 20 mai 1939
  - Le 20 mai 1946





# Apprends-en plus au sujet des juges!

Utilise les chiffres de la boîte au bas de la page pour compléter les phrases!

La Cour suprême comprend le Juge en chef du Canada et \_\_\_\_\_ juges puînés. Les juges sont nommés par le gouverneur en conseil parmi les juges des cours supérieures ou parmi les canadiens qui sont avocats depuis au moins \_\_\_\_\_ ans. Un juge occupe son poste jusqu'à ce qu'il prenne sa retraite ou atteigne l'âge de \_\_\_\_\_ ans.

La *Loi sur la Cour suprême* prévoit que \_\_\_\_\_ des \_\_\_\_\_ juges viennent du Québec. Traditionnellement, \_\_\_\_\_ juges sont originaires de l'Ontario, \_\_\_\_\_ de l'Ouest et \_\_\_\_\_ des provinces de l'Atlantique. Les juges doivent se consacrer exclusivement à leurs tâches judiciaires et résider dans la région de la capitale nationale ou dans une zone périphérique de \_\_\_\_\_ km.

Le très honorable Richard Wagner a été nommé juge à la Cour suprême du Canada le 5 octobre 2012 et nommé juge en chef du Canada le \_\_\_\_\_ décembre 2017.

40

3

1

8

18

3

10

75

9

2





**Colorie** ce dessin d'Amicus portant la toge d'apparat!



Je porte la toge qui est portée lors des cérémonies importantes, telles que l'assermentation d'un nouveau juge. Elle est rouge et blanc, les couleurs officielles du Canada. Lors des audiences, les juges portent plutôt des togues noires, qui sont plus légères.

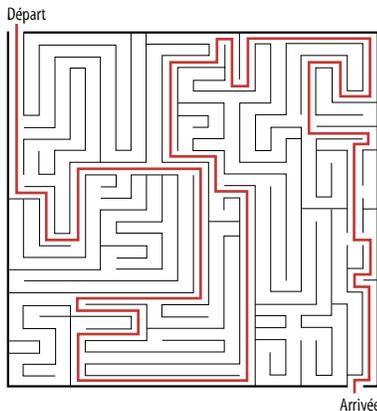


# CORRIGÉ

## Mots cachés

Réponse : « Le plus haut tribunal au Canada »

## Labyrinthe



## Questions « vrai » ou « faux »

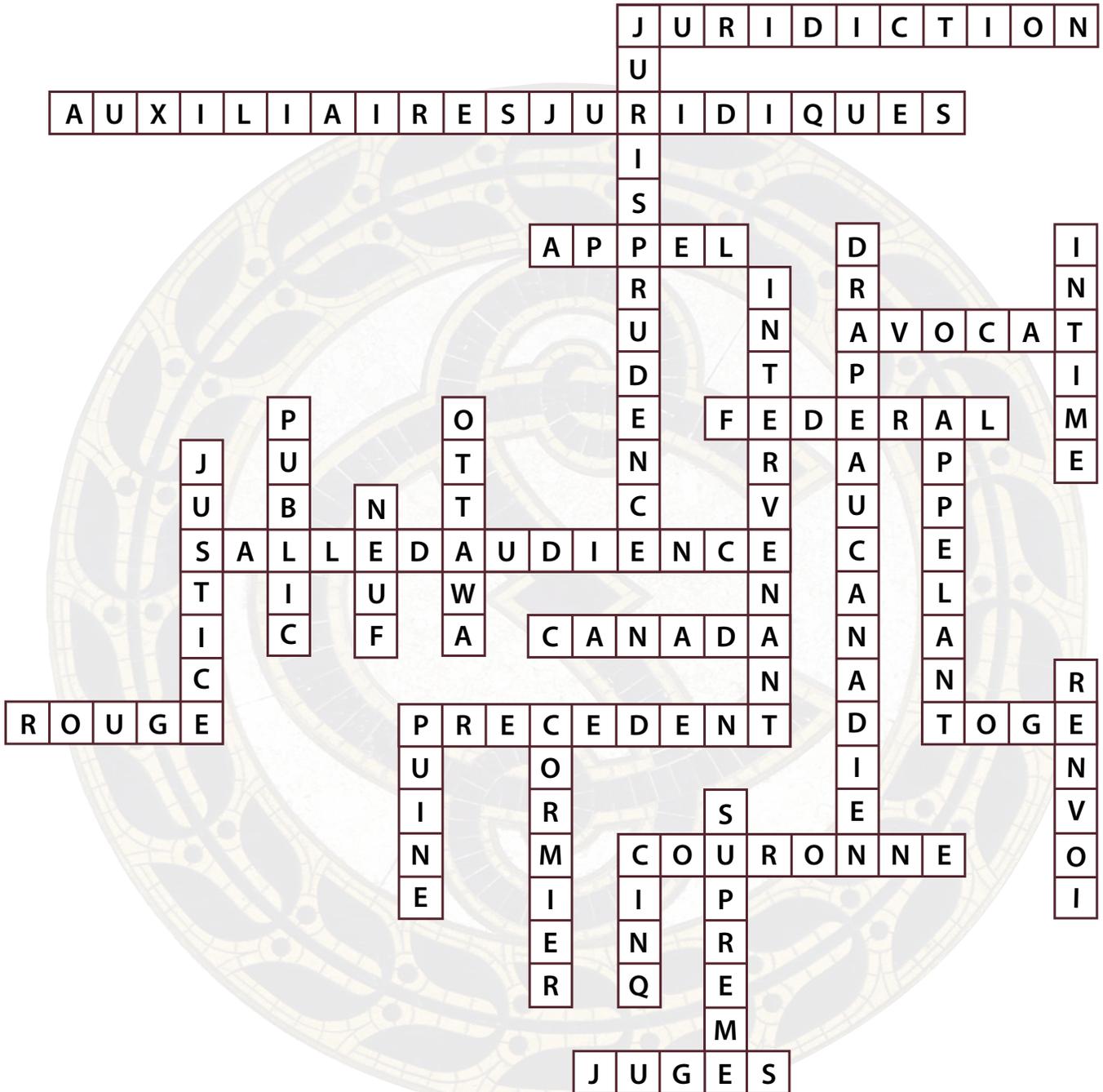
- Faux** Le drapeau canadien flotte à l'est uniquement lorsque la Cour siège. Le drapeau qui flotte à l'ouest est hissé chaque jour.
- Vrai** Les statues représentant la « Justice » et la « Vérité » sont l'œuvre du sculpteur canadien Walter S. Allward et elles devaient faire partie d'un monument en l'honneur du roi Édouard VII. Le monument n'a jamais été terminé et les statues ont été oubliées. Elles ont été retrouvées, montées sur un piédestal et installées devant la Cour suprême du Canada en août 1970.
- Faux** Les juges de la Cour suprême du Canada peuvent être en poste jusqu'à l'âge de 75 ans; une fois cet âge atteint, ils doivent prendre leur retraite.
- Vrai** La très honorable Beverley McLachlin a été nommée à la Cour suprême du Canada le 30 mars 1989. Le 7 janvier 2000, elle a été nommée juge en chef du Canada, devenant ainsi la première femme à occuper ce poste.
- Faux** Au départ, la Cour était composée de six juges. Ce nombre a été porté à sept en 1927 et la Cour a atteint son effectif actuel de neuf juges en 1949.
- Vrai** Les membres du public ont le droit d'assister aux audiences de la Cour suprême du Canada.
- Vrai** Toutes les audiences de la Cour suprême du Canada sont offertes par interprétation simultanée dans l'une ou l'autre des langues officielles. Chaque intervenant s'exprime dans la langue de son choix et ses propos sont traduits simultanément dans l'autre langue officielle par un interprète.



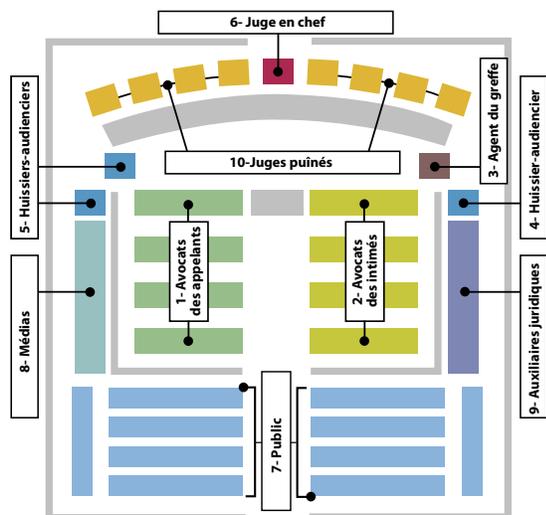
# Que font-ils?

A-2 ■ B-5 ■ C-7 ■ D-1 ■ E-8 ■ F-3 ■ G-6 ■ H-4

## Mots croisés



## Salle d'audience principale



## Trouvez les différences



## Questions à choix multiples

- C** Il y a neuf juges à la Cour suprême du Canada.
- C** Le 4 mars 1982, l'honorable Bertha Wilson est devenue la première femme à être nommée juge à la Cour suprême du Canada.
- B** Chaque année, la Cour reçoit de 500 à 600 demandes d'autorisation d'appel.
- A** Aux audiences, les juges portent une toge de soie noire. Ils portent une toge d'apparat écarlate ornée de vison blanc canadien uniquement au Sénat, à l'ouverture de nouvelles sessions parlementaires, ou à la Cour, à l'occasion de cérémonies spéciales comme l'assermentation d'un nouveau juge.
- A** La jurisprudence constitue l'ensemble des décisions de justice.
- C** À la Cour suprême du Canada, les intervenants se voient accorder dix minutes pour faire leur présentation.
- B** Le 20 mai 1939, la reine Elizabeth a posé la pierre angulaire en présence de son mari le roi George VI. On peut y lire l'inscription « 19 mai 1939 », qui correspond à la date prévue à l'origine. Toutefois, le Roi et la Reine ont rencontré du mauvais temps durant la traversée au Canada. Pour cette raison, ils sont arrivés un jour en retard à Ottawa pour la pose de la pierre angulaire.

## Les juges

La Cour suprême comprend le juge en chef et **8** juges puînés. Les juges sont nommés par le gouverneur en conseil parmi les juges des cours supérieures ou parmi les Canadiens qui sont avocats depuis au moins **10** ans. Un juge occupe son poste jusqu'à ce qu'il prenne sa retraite ou atteigne l'âge de **75** ans.

La *Loi sur la Cour suprême* prévoit que **3** des **9** juges viennent du Québec. Traditionnellement, **3** juges sont originaires de l'Ontario, **2** de l'Ouest et **1** des provinces de l'Atlantique. Les juges doivent se consacrer exclusivement à leurs tâches judiciaires et résider dans la région de la capitale nationale ou dans une zone périphérique de **40** km.

Le très honorable Richard Wagner a été nommé juge à la Cour suprême du Canada le 5 octobre 2012 et nommé juge en chef du Canada le **18** décembre 2017.



Une visite de la Cour suprême du Canada vous permet de mieux connaître le plus haut tribunal du pays. Les guides, qui sont des étudiants en droit, expliquent aux visiteurs le fonctionnement du système judiciaire canadien, ainsi que la façon dont la Cour suprême du Canada tranche les questions juridiques d'importance pour le public qui lui sont soumises. Lorsque la Cour siège, il est possible d'assister à l'audition d'un appel.

De septembre à avril, l'édifice de la Cour suprême du Canada est ouvert au public du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h. Des visites guidées sont offertes sur réservation seulement. L'édifice est fermé le samedi, le dimanche et les jours fériés.

De mai à août, l'édifice de la Cour suprême du Canada est ouvert au public de 9 h à 17 h tous les jours, y compris les fins de semaine et les jours fériés. Des visites guidées sont alors offertes de façon continue.

Pour les réservations, veuillez remplir le formulaire électronique de demande de réservation situé sur le site Web de la Cour suprême du Canada, à l'adresse [www.scc-csc.ca](http://www.scc-csc.ca), ou communiquez avec nous :

- par téléphone en composant le 613-995-5361 ou le 1-866-360-1522
- par télécopieur en composant le 613-941-5817 ou
- par courriel à l'adresse [tour-visite@scc-csc.ca](mailto:tour-visite@scc-csc.ca)

